Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260126-2026_006_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni le 26 janvier 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne (à partir de la délibération 2026/002), CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MAUNY Geneviève, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Eve SCHOUMACKER à Madame Rozenn HASCOET
Monsieur Patrice PRETER à Monsieur Laurent REBUFFIE
Madame Françoise BRIAND à Madame Caroline OURION
Monsieur Laurent PLAGNE à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/006 Mise à jour d'Autorisation de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) : Modification de l'AP/CP n° 1- Equipement public Bocage Citadin

Madame Caroline Ourion expose :

Par délibération n° 2023/022 du 27 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Chantepie a décidé d'établir une programmation pluriannuelle en mettant en place une autorisation de programme n°1 (AP) valorisée par des crédits de paiement (CP) pour le programme d'investissement suivant : travaux de construction de l'équipement public du Bocage Citadin.

Les résultats d'appels d'offres et les révisions de prix, ainsi que le réajustement du calendrier de réalisation des travaux en 2025, conduisent à réajuster le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

		Réalisé (TTC)		Crédits nouveaux (TTC)		Total (TTC)
		2023	2024	2025	2026	
Opération 562 Equipement public Bocage Citadin	Mise à jour de l'AP/CP votée par délibération n° 2025/090 en date du 29/09/2025	762 917,80€	6 267 354,86€	4 883 645€	336 082,34€	12 250 000 €

		Réalisé (TTC)			Crédits nouveaux (TTC)	Total (TTC)
		2023	2024	2025	2026	
Opération 562 Equipement public Bocage Citadin	Mise à jour de l'AP/CP proposée	762 917,80€	6 267 354,86€	**5 595 472,69€**	**349 857,65€***	**12 975 603 €**

**(dont 282 000 € d'engagés)*

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260126-2026_006_1-DE

- **approuver** les modifications de l'autorisation de programme, et crédits de paiement, tels que présentées ci-dessus
- **dire** que les crédits seront inscrits au Budget Principal sur l'opération concernée au BP 2026
- **dire** que les crédits de paiement non réalisés seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement
- **autoriser** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN